

PROCES – VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'HOPITAL SAINT LIEFFROY SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

Étaient présents : Mr Boillot Yves, Mr Paracca Dominique, Mr Piccand Olivier, Mr Vuillemenot Laurent, Mr Guillot Cyril, Mr Taillard Serge.

Etaient absents : Mr Amaro Florian absent excusé donne procuration à Mr Vuillemenot Laurent, Mr Jeurissen Yohan absent excusé donne procuration à Mr Guillot Cyril, Mr Flenet Philippe absent excusé donne procuration à Mr Boillot Yves, Mme Saulnier Renée et Mr Buttung Michael absents.

A été élu secrétaire : Mr Paracca Dominique.

Approbation du procès-verbal du 22 octobre 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 22 octobre 2021 où un exemplaire a été adressé à chaque membre du conseil.

Assiette dévolution et destination des coupes de l'année 2022.

Après en avoir délibéré et sur proposition de l'agent ONF, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe l'état d'assiettes des coupes 2022 suivantes :

-En ventes groupées, par contrats d'approvisionnement : Parcelles 21 / 22 / 13 / 12.

Le produit des coupes des parcelles 21 / 12 / 22 / 13 sont destinées à l'affouage.

A noter les frais d'abattages et de débardage devront être avancés par la commune et inscrits au budget 2022.

Demande de subvention au titre du volet forestier du plan de relance.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents sollicite l'octroi d'une aide publique dans le cadre de la mise en œuvre du volet renouvellement forestier de la mesure du plan de relance « aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer, destinée à financer l'opération suivante :

- Reboisement sur 5.25 ha de peuplements d'épicéas scolytes,
- Prestation de maîtrise d'œuvre des travaux.

Le montant total HT du projet s'élève à : 40 226. 54 € HT.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à : 32 181, 23 €.

Autofinancement de la commune de : 8045,31 €

A noter cette délibération a été prise oralement lors de la séance du 22 octobre 2021 et confirmée par écrit à cette séance.

Programme des travaux patrimoniaux proposés au titre de 2022.

Le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents valide le programme de travaux en forêt communale suivant :

- Nettoiement de jeunes peuplements :
Parcelle 20 sur une surface de 2ha28 Essence à favoriser : érables,
Tilleuls et feuillus précieux.
Pour un montant de 2781,60 € HT
- Dégagement manuel des régénérations naturelles avec création de cloisonnements.
Parcelle : 15 sur une surface 2 ha
Pour un montant de 2600 € HT.

Soit un coût total de 5381,60 € HT.

Taxe sur la consommation finale d'électricité.

Le comité syndical du SYDED qui applique la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Le SYDED reverse à toutes ses communes membres en lieu et place des quelles il perçoit la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) à hauteur de 25 % du montant de taxe perçue sur leur territoire respectif.

Lors de la séance du 17 décembre le SYDED a augmenté le coefficient multiplicateur à 8.5 % au lieu de 6 % à compter du premier janvier 2022.

Le conseil municipal valide le coefficient de 8.5 % pour la TCFE à l'unanimité des membres présents.

Prime inflation.

La pandémie actuelle du COVID 19 ne permet pas d'organiser des moments de convivialité. De plus, pour palier à l'augmentation des énergies surtout du carburant, Mr le Maire propose au conseil municipal de donner un petit coup de pouce aux foyers du village, sous forme de carte cadeaux d'un montant de 50 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'accepter cette proposition.

A noter : La carte cadeaux d'un montant de 50 € par foyer occupé en date du 15 février 2022 sera à retirer contre signature en mairie. Les dates et heures seront communiquées prochainement.

Rémunération agent recenseur.

Mr le Maire expose au conseil municipal que l'agent recenseur a terminé sa mission de recensement.

Il y a donc lieu de procéder à sa rémunération comme suit :

Temps de formation : 9 heures, heures effectuées pour la récolte et la gestion des données : 36 heures.

TOTAL : 45 heures + 10 % congés payés

Auquel se rajoute l'indemnité kilométrique pour les trajets liés à la formation.

Le conseil municipal valide et autorise Mr le Maire à verser cette indemnité à l'agent recenseur.

A noter : les services de l'INSEE remboursent une partie des frais liés au recensement.

Employés communaux saison 2022.

Afin d'étudier et de réduire éventuellement les coûts Mr le Maire a demandé un devis à un paysagiste pour l'entretien complet du village annuel.

Il s'avère que le fonctionnement actuel revient quasiment au même coût par rapport à l'entreprise.

De plus le service n'est pas le même entre l'entreprise et nos habituels employés qui fournissent un travail minutieux.

Mr le Maire propose au conseil de fonctionner de la même manière et les mêmes employés que les années précédentes.

Monument des fusillés.

Mr le Maire propose une ébauche pour la création d'une nouvelle stèle des fusillés.

Après discussion cette ébauche demande d'être revue. Mr le Maire demande aux conseillers de faire part de leurs idées.

L'idée de l'emplacement qui ressort sera au lotissement le prélot sur la place de l'ancienne fosse communale.

Questions et informations diverses.

Mr le Maire fait part au conseil municipal que le dossier de demande de subvention pour le reboisement de la forêt communale a été approuvé par la Direction des territoires du Doubs. La commune obtient un taux de 80 % soit 32200 €.

Le Maire
Yves BOILLOT